

Votation du 26 septembre sur le saccage de l'assurance-chômage

Cinq bonnes raisons de dire NON

Dans moins d'un mois, le 26 septembre, les citoyennes et citoyens suisses décideront de l'avenir de l'assurance-chômage et du sort des personnes qui dépendent, durant une période de leur vie, de cette assurance pour survivre.

La campagne bat son plein et nous tou-te-s devons y participer pour faire pencher la balance du bon côté. Les raisons qui ont amené les syndicats et la gauche à lancer le référendum et plus de 140'000 personnes en Suisse à le signer sont nombreuses. En voici quelques-unes pour animer vos débats pendant la campagne :

1. Faire payer la crise aux chômeurs-euses et aux salarié-e-s : c'est NON

Par la diminution des prestations de l'assurance-chômage, la révision met sous pression l'ensemble des salarié-e-s et ce notamment dans les secteurs où les conditions sont les plus précaires et qui emploient un grand nombre de personnes sans qualifications professionnelles dans la branche concernée. En effet, de plus en plus de personnes se verraient contraintes d'accepter des emplois en dehors de leur domaine de compétence et contribueraient ainsi à la fragilisation accrue de certains secteurs économiques. De l'autre côté, le Conseil fédéral n'a eu aucune peine à trouver les fonds nécessaires pour sauver UBS de la déconfiture. Quand il s'agit de trouver 60 milliards pour sauver une banque, il n'y a pas de problème; quand il faut trouver 7 milliards pour désendetter l'assurance-chômage, il n'y a plus personne.

2. Cotiser plus longtemps pour toucher moins : c'est NON

Actuellement, une personne ayant travaillé durant 12 mois juste avant de se retrouver au chômage a droit à 400 indemnités de chômage soit environ 18 mois de versement d'indemnités. Si la révision est acceptée, il faudra avoir cotisé 18 mois pour avoir le droit à 18 mois de chômage payé, les 12 mois de cotisation ne donnant droit plus qu'à 260 indemnités soit environ 50% de moins. De même, pour les personnes de plus de 55 ans ayant droit à 2 ans d'indemnités si elles ont travaillé durant 18 mois juste avant leur chômage selon la version actuelle de la loi, il faudra désormais qu'elles aient travaillé durant les 2 ans avant leur chômage pour obtenir le même droit. Quant aux personnes travaillant tout en restant inscrites au chômage, elles sont sous la menace d'une baisse importante de leur revenu en cas d'ouverture d'un nouveau droit au chômage puisque les indemnités qu'elles touchaient à côté de leur salaire ne pourront plus désormais être prises en compte dans le calcul de leur nouveau droit. La devise de la révision semble donc être travailler plus pour gagner moins.

3. Dévaloriser les formations et exclure les jeunes : c'est NON

La révision pénalise particulièrement les jeunes et ce par plusieurs biais : toutes les per-



sonnes qui s'inscrivent au chômage après une formation, qui ont moins de 25 ans et pas d'enfants à charge, n'ont plus droit qu'à 200 indemnités journalières, c'est-à-dire à peu près 9 mois payés. Pour les personnes s'inscrivant au chômage après une formation, le nombre d'indemnités de chômage est limité à 90, soit environ 4 mois de paie. De plus, tout-e jeune de moins de 30 ans devrait accepter n'importe quel travail quelques soient sa formation ou expérience professionnelle. Cela dévalorise la formation souvent fraîchement acquise et

diminue grandement les chances des personnes concernées de trouver un emploi dans leur domaine de formation, rendant l'investissement de l'Etat dans ces dernières caduque pour la société. C'est comme si on éteignait les lumières qu'on a péniblement allumées.

4. Pénaliser les personnes ayant subi un arrêt médical de longue durée : c'est NON

Comme pour les jeunes sortant d'une formation, les personnes s'inscrivant au chômage après un long arrêt maladie ou accident sont pénalisées par la

version soumise au vote : elles aussi n'auront plus droit qu'à 90 indemnités journalières. Après cette durée d'indemnisation considérablement raccourcie, il ne restera donc aux personnes concernées plus que le choix de s'adresser à l'aide sociale. C'est d'ailleurs le directeur de la division marché du travail du SECO Serge Gaillard, lui-même qui prévoit un coût supplémentaire à charge des cantons de l'aide sociale de 100 millions....

Suite en page 2

Dans ce numéro :

Les sans-droits ont voté

Plusieurs milliers de personnes ont défilé le 26 juin dernier à Berne contre le racisme et la xénophobie. Un vote populaire !

3

En grève !

Après plus de deux mois de grève, les grévistes d'ISS aviation tiennent toujours - avec le soutien des syndicats et du mouvement social.

3

14774

C'est le nombre de signatures qui ont été déposées contre l'extension des horaires des magasins, soit le double de ce qu'il fallait ! La votation aura lieu le 28 novembre, et la campagne commence.

4

Attention! Risque de glissement de terrain



Le 26 septembre, nous voterons sur la révision de la loi fédérale sur le chômage. Le SIT a déjà dit tout le mal qu'il faut penser du saccage qui nous est proposé en matière de prestations aux personnes victimes d'une perte d'emploi : accès à l'assurance plus difficile, diminution des montants et des indemnités au gré d'un découpage des assurés en différentes catégories. C'est déjà suffisant pour mettre un non catégorique sur son bulletin de vote.

Le 26 septembre, nous voterons sur la révision de la loi fédérale sur le chômage. Le SIT a déjà dit tout le mal qu'il faut penser du saccage qui nous est proposé en matière de prestations aux personnes victimes d'une perte d'emploi : accès à l'assurance plus difficile, diminution des montants et des indemnités au gré d'un découpage des assurés en différentes catégories. C'est déjà suffisant pour mettre un non catégorique sur son bulletin de vote.

Mais l'enjeu de cette votation va plus loin et ne concerne pas que les personnes au chômage. A travers

cette révision de la loi sur le chômage, c'est la protection sociale de toute la population qui est, à terme, menacée. Jusqu'ici en effet, la politique sociale en Suisse repose sur deux principes fondamentaux : universalité et solidarité. Autrement dit, en cas de "pépinière" (chômage, maladie accident), d'impossibilité ou de fin d'activité (invalidité, vieillesse), tout le monde a droit au même type de prestations. La révision de la loi sur le chômage met en cause ce système de plusieurs manières : elle différencie les prestations selon les catégories d'assurés, elle soumet leur droit aux prestations à diverses conditions, elle entérine le plafonnement des cotisations pour les hauts salaires. Si elle venait à être appliquée à l'assurance chômage après un vote positif le 26 septembre, cette politique inégalitaire pourrait s'étendre demain aux autres assurances sociales : conditions d'accès rendues plus difficiles, distinction entre "bons" et "mauvais" assurés, modulation des prestations. Pire, à ce jeu, on pourrait bientôt en venir à dresser les gens les uns contre les autres : dans

cette logique perverse, pourquoi les jeunes devraient-ils payer pour les vieux, les valides pour les invalides, les bien portants pour les malades, les privilégiés pour les démunis ? Ce serait lors le début de la fin de la responsabilité collective et de la justice sociale.

Vous pensez que j'exagère ? Pas du tout si l'on se réfère, par analogie, à ce qui se passe déjà en Italie et en Belgique, où des partis de droite proposent le plus sérieux du monde que les régions économiquement prospères ne paient plus les déficits sociaux de leurs consocéros défavorisés.

Aujourd'hui, c'est l'assurance chômage qui risque de se fissurer. Si on l'accepte, ce sera demain l'assistance sociale, l'AVS, l'AI, puis l'assurance accident. Et, de fissure en fissure, c'est toute une conception et une pratique de la protection sociale qui risque de subir un glissement de terrain déstabilisant les valeurs mêmes du "vivre ensemble". A refuser. Absolument.

Jean-Marc Denervaud

Petite enfance - grand manif

Près de 800 personnes ont manifesté en juin pour le respect des conditions de travail dans le secteur de la petite enfance. Une très forte mobilisation.

5

Pénible...

La fusion des caisses de retraite CIA et CEH est en cours, avec en jeu particulièrement le débat sur les pénibilités physiques et psychiques du travail.

6

Économie domestique

Pour la première fois, les employé-e-s du secteur se font entendre au niveau international afin de faire reconnaître la réalité d'un réel travail salarié.

4

- **Lutter contre le chômage, pas contre les chômeurs**
- **NON au saccage de l'assurance-chômage**
- **Halte aux démolisseurs de l'État social**

Apéro-débat

Conférence de Jean-Michel Bonvin,
enseignant et chercheur
à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne
Mercredi 15 septembre 2010
De 18h15 à 20h - Grande salle du SIT

Dans le cadre de sa campagne contre la révision de la loi sur le chômage, le SIT organise un apéro-débat. Il s'agira de réaffirmer les arguments à opposer à cette révision qui précarise et marginalise encore plus les sans emplois, mais aussi de réfléchir, à travers l'apport de **Jean-Michel Bonvin**, qui a participé au Programme de recherche européen Eurocap - Dialogue social, emploi et territoire et analysé l'évolution de LACI et des dispositifs suisses en matière de chômage, en particulier Genève et Vaud. Cela touche à un aspect essentiel de l'analyse du SIT: sous l'influence du néo-libéralisme, la dérive, révision après révision, de la LACI vers des prestations de type aide sociale avec des droits et des conditions différentes de durée, d'accès et de droits en fonction de la responsabilité et du comportement de la personne, qui doit, à tout moment prouver qu'elle mérite son droit aux indemnités, sous peine de d'être pénalisée ou remise en question. La politique en matière de chômage et la politique sociale doivent être un outil de solidarité sociale, de justice et d'égalité au service des salarié-e-s et des plus démunis-e-s. Se battre contre le saccage de la LACI est aussi se battre contre les démolisseurs de l'État social.

SIT: heures d'ouverture

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

Construction, entretien
mardi de 15.00 à 18.30
jeudi de 15.00 à 18.00
Attention: plus de permanence le samedi!

Terre, industrie, services
mardi de 14.00 à 18.30
pour sécurité, transports et terre seulement:
possibilité de fixer rendez-vous par téléphone

Commerce, alimentation, media
jeudi de 14.00 à 17.00
pour vente seulement:
lundi et vendredi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie-restauration, économie domestique, esthétique et coiffure
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00

Santé, social, secteurs public et subventionné
mardi de 10.30 à 13.30
mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
Téléphone chaque matin de 9.00 à 12.00

Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)
lundi, jeudi de 14.00 à 17.00

Services des impôts
sur rendez-vous par téléphone au 022 818 03 20 (ne pas téléphoner au numéro général du SIT).

Impressum

Rédaction et mise en page: Martine Bagnoud, Simon Descombes, Jean-Luc Ferrière, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Georges Tissot.

Collaboration régulière: Valérie Baileys, Bounédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Lara Cataldi, Manuela Cattani, Fátima Cilene de Souza, Julien Dubouchet, Corthay, Equipe Chômage, Davide De Filippo, Giangorgio Gargantini, Jésus Gomez, Séverin Guelpa, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Christina Stoll, Sylvain Tarrit, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression: CIE - Tirage: 12'500 exemplaires - Parait 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source. SIT-info accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.

Suite de la page 1

Cinq bonnes raisons de dire **NON**

(...) C'est donc sur le dos de personnes fragilisées et des communes et cantons que la droite compte assainir l'assurance-chômage, certainement pas une saine idée!

5. Cotiser plus pour moins de prestations: c'est **NON**

La révision prévoit une augmentation des cotisations salariales, part patronale comprise, de 2% à 2.2% sur la tranche de salaire jusqu'à 126'000 francs par an (10'500 francs par mois) et de 1% "de solidarité" sur la tranche entre 126'001 et 315'000 francs par an ce qui devrait permettre d'augmenter les recettes annuelles de l'assurance-chômage de quelques 644 millions de francs par an. Les différentes coupes dans les prestations devront permettre d'"économiser" une somme d'environ 622 millions de francs. Le Conseil fédéral et l'ensemble de la droite prétendent que cette révision est équilibrée alors que l'augmentation des cotisations s'élève à environ 80 francs par an pour les quelques 4 millions de salarié-e-s en Suisse tandis que les coupes dans l'assurance-chômage divisées par la case chômage en une année reviennent à environ 2'000 francs par personne. L'équilibre est donc aussi stable que le cours de la bourse durant ces 3 dernières années.

Ayant constaté que personne ne se laisserait duper par l'argument menteur du prétendu équilibre de la révision, le gouvernement et la droite essaient

maintenant de nous faire peur avec le spectre d'une hausse massive des cotisations. Seulement, cet argument non plus ne trompera personne. D'une part, rien n'oblige le Conseil fédéral à augmenter la cotisation à 2.5%. La loi prévoit en effet une augmentation à 2.5% au maximum sans prescrire que ce maximum doit absolument être atteint. Par contre, rien ne lui interdit non plus de choisir pour l'assurance-chômage le même principe de cotisation que celui de l'AVS: le prélèvement d'un pourcentage sur l'ensemble de la masse salariale, sans plafond ni "pourcentage de solidarité". Le centre de recherches conjoncturelles qui est habituellement cité avec grand enthousiasme par le Conseil fédéral et la droite a récemment publié une étude se-

lon laquelle le prélèvement d'une cotisation de 2.2% sur l'ensemble de la masse salariale permettrait d'atteindre le même but que la révision proposée sans avoir à couper dans les prestations. Mais le gouvernement préfère garantir aux salaires très élevés un minimum de déductions de toute sorte et faire trinquer les petits et moyens revenus.

Et pendant qu'on en est aux cotisations pour l'assurance chômage: l'assurance a commencé à accumuler le déficit actuel en 2003 d'après la chef de du département de l'économie. Or, c'est le 1er juillet 2003 que la dernière révision de l'assurance-chômage est entrée en vigueur, dont l'un des faits marquants était le passage du taux de cotisation de 3% à 2%. Cherchez l'erreur!

Doris Leuthard

Un mépris méprisable

Une Conseillère fédérale a certainement le droit de dire des imbécillités. Mais Doris Leuthard, défendant sa sacca-gieuse révision de la loi sur l'assurance chômage, joint le mépris à la bêtise. Au journaliste qui s'inquiétait qu'un jeune de moins de 30 ans soit forcé d'accepter n'importe quel travail quand il est au chômage, elle répondait qu'elle a aussi changé d'emploi: "J'ai une formation de juriste, et maintenant, je travaille

comme conseillère fédérale. Je fais tout à fait autre chose". Seule conclusion à en tirer: la Conseillère fédérale estime que le boulot qu'elle fait aujourd'hui est une déqualification par rapport à celui de juriste et qu'il s'agit d'un travail dégradant comme celui qu'on proposera aux jeunes... A vrai dire, c'est pas faux: la façon dont elle la remplit montre le peu d'estime et le mépris qu'on peut avoir pour une fonction de ce type.

GT

Formez-vous au SIT!

(sauf indication contraire, les formations ont lieu au SIT)

Hôtellerie-restauration

Samedi 18 septembre: "La formation professionnelle dans l'hôtellerie-restauration" La formation aura lieu entre 9 et 12 h.

Ville de Genève

19 octobre à 9h: journée sur formation syndicale pour comprendre les enjeux liés au nouveau statut du personnel de la Ville de Genève (sous réserve de son approbation par le Conseil municipal) et mettre en oeuvre les nouveaux droits du personnel.

Comité SIT

Lors de sa dernière séance du 1er juillet, le comité SIT a:

- été informé de l'état et des conséquences de la proposition de fusion des caisses de retraites publiques CIA et CEH;
- décidé de ne pas prendre position pour les votations cantonales du 26 septembre prochain, en réaffirmant évidemment son soutien au référendum contre la loi sur l'assurance chômage;
- fait le point sur la lutte contre le travail au noir et sur la problématique application de cette lutte à Genève;
- continué à préparer le 14e congrès du SIT;
- appuyé la démarche syndicale auprès de la Constituante.

Comité CGAS

Lors de sa dernière séance du 2 septembre, le comité CGAS:

- réaffirmé son soutien aux grévistes d'ISS-aviation et à leur syndicat SPP;
- pris connaissance d'un projet de loi modifiant la loi sur l'aide sociale individuelle;
- établi des revendications syndicales concernant le contrôle du marché du travail - fait le point sur les campagnes en cours (référéndums LHOM et LACI);
- pris position contre l'initiative "pour le renvoi des étrangers criminels" et contre le contre-projet "Expulsion et renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution".

La caisse chômage du SIT est à votre disposition!

Il existe en Suisse deux type de caisses chômage: les publiques et les privées, surtout syndicales. Elles appliquent la même loi et versent les mêmes indemnités. Mais les caisses syndicales ont également pour avantage d'offrir un interface avec le syndicat, qui pourra ainsi traiter les questions annexes à un congé: délai de congé, justesse du licenciement, prétention à faire valoir, etc.

C'est ainsi que les syndiqué-e-s SIT auront tout intérêt à s'adresser à la caisse chômage du SIT lors de leur inscription au chômage.

Heures d'ouverture de la caisse: ATTENTION

Afin d'être davantage accessible aux membres et aux chômeuses et chômeurs, la caisse chômage du SIT modifie ses horaires dès la rentrée scolaire, soit le 30 août.

La caisse est dorénavant ouverte l'APRÈS-MIDI
lundi, mardi, mercredi, vendredi de 14.00 à 17.00

La permanence téléphonique reste chaque matin de 9.00 à 12.00

Justice fiscale en Suisse - Salaires décents dans le textile

Des "clics" pour faire pression!

Le SIT vous invite à soutenir deux campagnes intéressantes et importantes d'un point de vue syndical auxquelles vous pouvez participer via internet.

Manifeste fiscal

La première est un "Manifeste fiscal" lancé il y a quelques mois visant à corriger le système fiscal suisse et le rendre plus juste.

Il demande que la Suisse soutienne activement les initiatives internationales visant à lutter contre l'évasion fiscale, s'engage à taxer les sociétés multinationales de manière appropriée et soutienne le lancement d'impôts internationaux de solidarité. De même, au niveau suisse, le manifeste demande la suppression de la distinction entre évasion et fraude fiscales, l'échange automatique d'informations avec les autorités fiscales de tous les

États de droit démocratiques, un renforcement des modes d'imposition qui contribuent à la redistribution des richesses, à l'instar des impôts sur les gains en capitaux, sur les successions et des impôts progressifs, l'abolition des privilèges fiscaux cho-quants accordés aux sociétés holding, aux sociétés de domicile, aux sociétés d'administration et l'abolition des taxations forfaitaires ("forfaits fiscaux"), un droit fiscal simplifié et une transparence accrue, une harmonisation des impôts cantonaux sur les revenus, la fortune et sur les entreprises, la mise en œuvre d'un système de taxation basé

sur le principe de capacité économique, tel qu'il figure dans la Constitution.

Pour soutenir ce manifeste, il suffit d'aller à la page www.manifeste-fiscal.ch.

Pour plus d'explications sur ce qu'est la fiscalité, le rôle de l'Etat d'un point de vue syndical, voir la brochure du SIT "Combattre l'offensive libérale", à disposition au secrétariat ou sur notre site www.sit-syndicat.ch

10 centimes

La deuxième campagne "10centimes.ch" est lancée par la Déclaration de Berne et la Campagne Clean Clothes (pour des habits "propres" au sens de produits dans la dignité). Elle veut obtenir que tout au long de la chaîne de production textile, les travailleurs-euses touchent

au moins un salaire de "subsistance": un salaire leur permettant de "payer leurs besoins de base et ceux d'au moins une partie de leur famille, tout en laissant une petite somme pour les dépenses imprévues ou l'épargne". Soit le minimum!

En effet, la concurrence acharnée des entreprises, mais aussi des pays (notamment asiatiques) pour les attirer, a eu pour résultat des salaires indécents, y compris les salaires minimums légaux fixés, ne permettant pas de vivre: à titre d'exemple, le salaire minimum légal du Bangladesh suppose actuellement qu'il faudrait travailler 52 heures... par jour!... pour juste s'en sortir.

Par son nom, cette campagne vise d'abord à faire prendre conscience, aux travailleurs-euses qui sont aussi des consom-

mateur d'habits, qu'un prix très légèrement plus élevé (environ 10 centimes de plus par t-shirt) permettrait au moins de sortir ces travailleuses (la plupart sont des femmes) de la pauvreté. Car comme le dit le proverbe: "si tu achètes bon marché, c'est qu'un autre le paie".

La campagne exige surtout que les entreprises du textile, adoptent ce principe et achètent les habits à un prix permettant aux travailleurs de sortir de cette situation. Elle cible les entreprises qui refusent: vous êtes appelé-e-s à faire pression sur vos entreprises favorites. Chaque semaine des entreprises sont ciblées. Ne ratez pas les dernières semaines: cliquez sur www.10centimes.ch.

JLF

Les "sans-droits" ont voté devant le palais fédéral!

Depuis des années, la Suisse est infestée par des campagnes réactionnaires. Sous prétexte d'empêcher les "abus", elles s'en prennent à des droits fondamentaux.

La xénophobie, le racisme et l'exclusion sont aujourd'hui à la mode en Suisse.

Opposées à ces politiques nauséabondes, des milliers de personnes ont manifesté le 26 juin dernier dans les rues de la Berne fédérale à l'appel de l'association "sans nous RIEN ne va plus" qui regroupe compte plusieurs organisations politiques, syndicales (dont le SIT) et sociales. Parmi elles, plus de 300 travailleuses et travailleurs sans papiers du SIT n'ont pas craint de faire le déplacement afin de faire entendre leur voix et revendications!

A travers le vote symbolique qui a été organisé en fin de manifestation devant le palais fédéral, ils-elles ont pu dire avec force:

NON à l'initiative sur le renvoi des "criminels étrangers" et au contre-projet

OUI au droit au mariage également pour les personnes sans statut légal

OUI à la régularisation collective de tous les sans-papiers.

Ils ont pu tout particulièrement faire entendre leur cause, par le biais de leur brillante oratrice du jour Dayana qui, au cours de son discours pour le SIT, a rapporté aux manifestant-e-s la résolution prise par les quelque 600 travailleurs et travailleuses réunis en assemblée générale le 1^{er} juin dernier à Genève (cf SIT-info de juin) et appelé toutes les citoyennes et tous citoyens de ce pays à s'engager avec eux en faveur d'une régularisation collective de toutes les travailleuses et tous les travailleurs sans statut légal actifs en Suisse.

Une journée riche en émotion où les mots courage et détermination ont retrouvé tout leur sens!

Thierry Horner



Résistance pour conserver les acquis

Grève à ISS aviation

Depuis le 9 juillet, 14 employé-e-s sur les 135 que compte cette entreprise de nettoyage des avions sont en grève pour le maintien de leurs CCT.



Jusqu'au 30 juin dernier le Syndicat des services publics (SSP) était signataire de deux conventions collectives de travail (CCT) avec l'entreprise, l'une s'appliquant aux employé-e-s fixes, l'autre aux employé-e-s payé-e-s à l'heure. Mais ISS Aviation ne respectait pas ces conventions. Une bonne partie du personnel auxiliaire aurait dû se voir accorder le droit, en fonction du nombre d'heures effectuées par semaine, aux avantages de la CCT réservée aux employés fixes. Devant le refus de l'entreprise de régulariser cette situation, le SSP a déposé une série de plaintes aux prud'hommes. C'est alors qu'ISS a dénoncé les CCT et proposé de nouveaux contrats de travail individuels à son personnel. Au final, les conditions de travail sont péjorées sur plusieurs points par rapport à ce qui avait cours dans les CCT, avec notamment une diminution des salaires d'entrée ou une progression salariale en fonction de l'ancienneté très fortement limitée.

Baisse des salaires - augmentation des bénéfices

ISS Aviation répond aux grévistes qu'il n'est plus possible économiquement de maintenir les anciennes conventions, héritage de l'ère Swissair, et va

manmn Sachs Capital Partners).

L'État se fiche des grévistes

Le plus sinistre dans cette affaire, c'est que le président du Département de la Solidarité et de l'Emploi et directeur de l'Aéroport International de Genève (AIG), le Conseiller d'État François Longchamp, cautionne la stratégie patronale. Interpellé depuis des semaines par les grévistes, il propose comme solution au conflit d'étudier l'application de la CCT étendue du nettoyage dont les conditions sont encore moins bonnes que celles proposées actuellement par ISS Aviation. L'AIG est un établissement public qui appartient à la population et devrait donc servir ses intérêts. Le nivellement vers les bas des salaires n'en fait assurément pas partie. Quand au Département de la Solidarité et de l'Emploi, il fait preuve avec cette proposition d'une belle solidarité... patronale!

De votre côté, pour manifester votre solidarité avec les grévistes, signez la pétition en ligne sur www.ssp-grève.ch et tenez-vous informés pour participer aux prochaines manifestations de soutien.

Simon Descombes



Pour faire quoi?

La Constituante reprend ses travaux

"La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), [fait] part de sa consternation face aux positions adoptées par la majorité de l'assemblée constituante au cours de la première phase de ses travaux".

"Elle considérerait tout particulièrement choquantes les positions prises dans le domaine des droits fondamentaux - qui constituent en quelque sorte la clé de voûte de toute constitution - et fustigeait une droite arrogante et réfractaire à tout consensus avec les autres sensibilités représentées au sein de l'assemblée constituante - une droite ayant fait le plein puisque réunissant les représentants des partis de l'Entente (PDC, partis libéral et radical) ainsi que l'UDC, le MCG et le milieu économique. Dans la perspective des échéances prévues cet automne dans le calendrier des constituants, la fâcheuse des syndicats genevois reprend de façon plus approfondie ses critiques et formule quelques réflexions et propositions qui, selon elle, devraient figurer dans une constitution digne du 21^e siècle. [...]"

Ainsi commence l'appel de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

aux élus de la Constituante, dans un document présenté par voie de presse, sous l'impulsion du SIT, en date du 25 août dernier. S'ensuivent plusieurs pages d'analyses et de revendications syndicales que nous vous invitons à consulter sur notre site internet www.sit-syndicat.ch.

La majorité de droite de l'assemblée a réalisé plusieurs coups de force: suppression de droits fondamentaux tels que l'égalité homme-femme et le droit au logement, limitations imposées aux droits de grève et de manifestation, notamment. Des essais n'ont pas (encore?) été transformés: droit de vote et éligibilité pour les étrangers... mais seulement au niveau communal! D'autres axes que nous souhaitons comme prioritaires attendent toujours une transcription satisfaisante: droit syndical et démocratie sur le lieu de travail, droits à des conditions de travail et de revenu respectueux de la personne, par exemple.

Face à tout cela, la coupe est pleine pour les syndicats genevois

Churchill le disait à propos des généraux en guerre, nous le répétons aujourd'hui: la constitution est trop précieuse pour en laisser la rédaction aux constitutionnalistes et aux juristes! Sus au juridisme et aux intrigues politiciennes!

Si le travail de la Constituante continue sur le mode "un pas en avant, deux pas en arrière", avec des textes prometteurs présentés par les commissions qui se retrouvent régulièrement amendés, voire simplement supprimés pendant les séances plénières, alors les syndicats n'auront pas d'autres choix que d'appeler leurs membres à refuser la future constitution cantonale en 2012.

Giangiorgio Gargantini

Près de 15'000 signatures contre l'extension des heures d'ouverture des magasins!

Le 6 août dernier, le SIT et les autres composantes du comité référendaire (voir ci-dessous) contre la nouvelle loi sur les ouvertures des magasins ont déposé 14'774 signatures au Service des votations, soit bien au-delà des 7'000 signatures requises pour l'aboutissement du referendum.

Le référendum a donc rencontré un vif succès auprès de la population qui a exprimé sa solidarité avec le personnel de vente du canton. Les signataires ont entendu la précarité des conditions de travail dans la vente et la dégradation que représenterait un allongement de l'horaire d'ouverture: difficulté face à la garde des enfants bien sûr, mais aussi l'introduction d'horaires à coupure particulièrement pénible pour le personnel. Le patronat avait en effet refusé en juin dernier de limiter dans la convention collective la journée horaire des vendeurs et vendeuses permettant ainsi que le même personnel ouvre et ferme le magasin!

Du côté du SIT, la mobilisation a été très importante puisque 5'700 signatures ont été récoltées par les militant-e-s et permanent-e-s du syndicat: un record auquel a largement participé le personnel de la vente. En

effet, de nombreuses cartes référendaires ont été remplies sur les lieux mêmes de travail. Cette récolte a aussi permis à de nombreuses personnes travaillant dans la vente mais n'ayant pas le droit de vote de s'impliquer activement en récoltant des signatures auprès de leur entourage et en appelant la population sur les stands à se solidariser afin d'éviter une dégradation supplémentaire de leurs conditions de travail.

La date de la votation a été fixée au 28 novembre prochain par le Conseil d'Etat. Le SIT et les autres organisations membres du comité référendaire préparent d'ores et déjà la campagne pour éviter une telle extension des horaires.

Merci à toutes et tous pour votre engagement dans cette récolte de signatures et continuons notre mobilisation jusqu'en novembre prochain!

Les prochains comités des



vendeurs et vendeuses membres du syndicat auront lieu: les mardi 14 septembre, 12 octobre

et 9 novembre à 19h30 au SIT. Venez nombreuses et nombreux pour préparer no-

tamment cette campagne de votation.

VB

Comité contre la modification de la LHOM:

Syndicats Comedia, SIT, Syna, Unia; Gauche anticapitaliste, Jeunesses socialistes, MPS, Parti du Travail, Parti socialiste, SolidaritéS, Les Verts; Avivo, CUAE, Groupement des entrepreneurs indépendants et progressistes, Collectif Haddock, JROC, United Black Sheep, La Ville.

Gros œuvre

Infos importantes pour la rentrée 2010

Retraite anticipée: à nouveau dès 60 ans!

Suite aux difficultés financières rencontrées ces dernières années par la fondation retraite anticipée du gros œuvre (FAR), différentes mesures ont été imposées pour assurer la continuité des rentes et notamment un délai de 6 mois de travail supplémentaire pour bénéficier de la retraite. Les caisses sont désormais assainies et à partir du 1er janvier 2011, les ouvriers du secteur principal de la construction pourront à nouveau jouir d'une retraite anticipée dès l'âge de 60 ans.

Hausse de salaire 2011: 3 x 50 francs pour les maçons!

Les syndicats genevois de la construction, conscients de la bonne santé économique du secteur, lancent une campagne pour une augmentation des salaires 2011 de 150 francs pour tous. Un montant largement justifié par:

- 1) le renchérissement du coût de la vie de 1%, soit 50.-
- 2) une compensation pour l'augmentation des primes d'assurance maladie: 50.-
- 3) une prise en considération de la pénibilité du travail: 50.-

Pétition pour le maintien de l'inspectorat des chantiers à Genève

Il n'est pas question de baisser la garde face à la volonté de l'Etat de démembrer l'inspectorat des chantiers, organisme indépendant qui contrôle avec un succès inégalé en Suisse les conditions d'hygiène et de sécurité sur les chantiers genevois depuis des décennies. Munis de la pétition "Nous ne voulons pas mourir sur les chantiers" qui continue à être proposée à la signature, nous attendons une prochaine rencontre avec les autorités pour défendre ce service essentiel.

Sous-traitance: pour une responsabilité solidaire entre les donneurs d'ordre!

Le SIT est continuellement confronté à des chantiers organisés sur une sous-traitance des travaux en cascade. Cette chaîne pyramidale de commandement des travaux n'existe plus lorsqu'il s'agit de régler les salaires des ouvriers d'une entreprise sous-traitante défaillante (du genre a quitté le chantier sans laisser d'adresse). C'est pourquoi il est pour nous crucial que soit introduite dans les contrats de construction la notion de "responsabilité solidaire". Cette notion existe dans les lois de marchés publics et privés de construction de bon nombre de pays européens comme la France, la Belgique, l'Allemagne ou encore au Canada et consiste à co-responsabiliser les entreprises principales et leurs sous-traitants pour répondre aux paiements des salaires et cotisations sociales des ouvriers occupés sur un chantier. Cette co-responsabilité s'étend parfois aux maîtres d'ouvrages. Nous oeuvrons actuellement pour introduire cette notion dans les contrats relatifs aux travaux du CEVA.

Travaux du CEVA

Le SIT participe à une cellule d'accompagnement des travaux du CEVA. Ce nouveau groupe de travail tripartite a été créé par une impulsion paritaire et a été soutenu par deux résolutions du Grand Conseil genevois.

Sa mission est de poser un cadre innovant pour le suivi de la procédure des marchés publics relative au CEVA et des conditions de travail sur ce futur chantier de grande envergure. Cette cellule représente pour nous l'occasion de créer de nouvelles méthodes de contrôle et de sanctions des entreprises, de sorte que les aspects sociaux de ce chantier public soient exemplaires.

Sylvain Lehmann



Économie domestique

Employé-e-s de tous pays... unis dans la lutte!



Le secteur de travail de l'économie domestique est parmi les plus importants à Genève en nombre de travailleurs-euses employé-e-s. Si pour les autorités cantonales cela semble être un fait acquis (le canton de Genève a d'ailleurs demandé à la Confédération l'attribution de 5'000 autorisations de travail pour des travailleurs-euses sans statut légal afin que les besoins du secteur soient couverts dans la légalité et le respect des travailleurs-euses engagé-e-s), beaucoup d'employeurs ne sont pas encore conscients de leurs responsabilités. Avec toutes les conséquences imaginables quant un travailleur se retrouve face à un employeur qui n'a même pas conscience de son rôle! Et si à Genève l'action syndicale peut au moins s'appuyer sur un contrat-type de travail qui a permis une relative stabilisation de la situation du secteur, sur le plan national, les travaux sont toujours en cours. Et sur le plan international, ils viennent juste de commencer...

En effet, la création d'un contrat-type au niveau national est actuellement en discussion. Le SIT a répondu à la consultation organisée par le SECO au mois de juin passé, mais rien n'a encore filtré quant à la mouture définitive de ce contrat. Ce même mois, les délégations des Etats membres de l'Organisation internationale du travail (OIT) se sont réunies

à Genève afin d'envisager la mise en place d'une charte internationale consacrée au travail domestique. Là encore, malgré le scepticisme initial de plusieurs délégations-clés, les Etats membres de l'OIT se sont engagés dans un processus qui devrait aboutir à la rédaction d'une charte des droits des travailleurs-euses de l'économie domestique à l'horizon 2011.

C'est donc dans ce cadre de lutte à plusieurs niveaux et impliquant des travailleurs-euses des cinq continents que le SIT s'est engagé au côté des organisations syndicales internationales du secteur. Après des premières rencontres sous forme de journées de travail, cette collaboration a abouti, le 8 juin 2010, à l'organisation d'une manifestation internationale que le SIT a convoquée, dans le cadre de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), en collaboration avec plusieurs organisations internationales. De nombreux-ses travailleurs-euses employé-e-s à Genève ont ainsi manifesté avec des dizaines de représentant-e-s de l'International Domestic Workers Network (IDNW), l'International Working Group - Domestic Workers (IWGDW) et le Migrant Forum Asia / Asia Domestic Workers' Alliance (MFA / ADWA).

Le SIT a rappelé à l'occasion de cette manifestation l'importance du fait que la Confédération

se dote d'un contrat-type sur le style de celui en vigueur à Genève. C'est seulement avec une réglementation détaillant notamment les salaires minimum, l'horaire hebdomadaire de travail, le droit aux vacances et une assurance perte de gain, un secteur de travail important comme celui de l'économie domestique pourra se considérer comme tel! Le SIT a également exprimé son soutien à la lutte menée dans le cadre de l'OIT, pour que les droits des travailleurs-euses soient reconnus partout dans le monde. De la même façon, les représentant-e-s des délégations internationales ont manifesté leur soutien aux employé-e-s du secteur de l'économie domestique qui se mobilisent avec le syndicat dans la lutte pour la création d'un contrat-type national et pour l'amélioration des conditions du CTT genevois.

Le temps d'une soirée, la place Cornavin a vécu au rythme de la lutte des travailleurs-euses de l'économie domestique, habillée comme elle l'était par une couverture spécialement confectionnée par les membres de l'ADWN. 3'500 draps, coussins les uns avec les autres par ces mêmes mains qui se sont manifestées dans le ciel genevois sous formes de dizaines de poings levés symbolisant une lutte nécessaire, ici et ailleurs, aujourd'hui comme demain!

Giangiorgio Gargantini

Retraite anticipée

Attendue depuis plus de dix ans la retraite anticipée entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Elle a été acquise grâce à l'extension de la convention collective en janvier 2008 et la volonté des partenaires sociaux d'arriver à un accord.

Le SIT a toujours dénoncé la pénibilité physique du travail dans ce secteur qui demande aux travailleurs des qualités physiques de solidité et résistance, quitte à la santé des travailleurs au fil du temps. Cette usure est encore accrue par l'augmentation des cadences et les exigences de productivité et rapidité. La revendication d'une retraite anticipée a toujours été un axe fort des revendications du SIT. Cette préoccupation a fini par être comprise par les employeurs. JardinSuisse-Genève s'est distancé des positions défavorables à la retraite anticipée de sa faillite nationale et un accord genevois a pu être trouvé.

Cet accord intègre la retraite anticipée des travailleurs des parcs et jardins dans le plan Ressor, soit la caisse de retraite anticipée du second œuvre romand.

Les premiers départs pour les bénéficiaires sont programmés dès le 1^{er} janvier 2011 pour les travailleurs âgés de 62 ans. La cotisation à payer est de 2%, 1% par le travailleur et 1% par l'employeur.

Ils recevront une rente à hauteur de 75 % de leur ancien salaire avec un minimum de 3500 francs mensuels et un maximum de 4500.- jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Pour en bénéficier, les travailleurs doivent avoir eu une activité ininterrompue pendant

les 10 dernières années (et au maximum 24 mois de chômage ou d'activité non soumise à ce plan de retraite).

Elle s'appliquera au personnel d'exploitation et est volontaire. Cette retraite anticipée permettra également un relèvement professionnel nécessaire sans continuer à user ceux qui le sont déjà par les années passées à effectuer un travail pénible par tous les temps, été comme hiver.

Le SIT leur souhaite de bien profiter de cette retraite et espère que tous les métiers pénibles, à Genève et ailleurs, puissent bénéficier d'une retraite anticipée, car quarante ans de travaux pénibles dans sa vie professionnelle c'est beaucoup trop.

Boumédienne Benmiloud

Rectificatif

L'article de SIT-info de mai dernier contenait une erreur concernant le non respect des ponts par l'entreprise DAL BUSCO SA.

Contrairement à ce que nous affirmions, elle n'a pas été condamnée en 2002 par la commission paritaire.

Convoquée à la paritaire suite à un litige, elle s'est expliquée et a réglé le litige à la satisfaction des travailleurs concernés.

Ecoles de musique

Une CCT et vite!

Les écoles de musiques, de danse et de théâtre se sont constituées en Confédération des écoles genevoises de musique (CEGM) le 1^{er} juillet dernier. Jusqu'alors les trois principales écoles de musiques étaient fédérées et le statut du personnel était unique et analogue à celui de l'administration et du DIP. Il est nécessaire désormais d'harmoniser les conditions de travail et d'assurer les droits acquis des principales écoles de musique, car les disparités sont grandes. Or le DIP, en créant cette CEGM pour déléguer l'enseignement de la musique, danse et théâtre, a prévu une opération financi-

re neutre. Pour les membres du SIT et de l'association du personnel APFEGM-HEM, il n'est pas question de prendre aux uns pour donner aux autres, mais bien d'harmoniser les conditions salariales avec des moyens complémentaires qui doivent être alloués. Le SIT a demandé que des négociations s'ouvrent concernant la mise en place d'une CCT, ce que la CEGM a accepté.

Une assemblée est convoquée par le syndicat pour faire état de la situation et des revendications. Elle aura lieu le 19 octobre à 20h au SIT.

Françoise Weber

SIG

Pétition contre une sortie de la CAP

Les syndicats ont recolté 1150 signatures de membres du personnel et de retraités à l'intention du Conseil d'administration de SIG pour s'opposer au projet de sortie de la CAP. SIG n'étant plus considérée, selon la LPP, comme une entreprise publique, elle devra capitaliser à 100%. Elle aurait pu déroger à cette obligation si les propriétaires de SIG avaient accepté de garantir la part de prévoyance professionnelle non couverte. L'Etat et les communes n'en ont pas voulu. Le Conseil d'administration en a profité pour examiner divers scénarii prévoyant une sortie de la CAP prétextant le moyen d'acquiescer une totale autonomie de gestion en ce qui

concerne la fortune, le plan de prestation et les rentes. Le personnel et les retraités de SIG s'y opposent pour maintenir le plan actuel en primauté de prestation et parce que cette opération engendrerait des risques financiers accrus qui mettraient en péril les rentes, le plan de prévoyance et l'équilibre de la CAP elle-même. Le personnel demande au Conseil d'administration de SIG de rester à la CAP et d'entrer clairement dans le processus de création de la Fondation intercommunale de droit public en cours en vue d'acquiescer la personnalité juridique requise par la LPP.

Valérie Buchs

Manif du personnel de la petite enfance

Forte mobilisation contre des normes au rabais



La manifestation du 21 juin a réuni plus de 800 personnes à l'appel des syndicats et des associations professionnelles. Elle a confirmé une très grande inquiétude du personnel face au démantèlement programmé de ses conditions de travail et de la qualité de son travail auprès des enfants. Démontrant la forte mobilisation de ce secteur professionnel, elle s'est terminée sous les fenêtres de Charles Beer, qui a reçu le lendemain une délégation des syndicats et des associations professionnelles. Le président du DIP a pris connaissance de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale du personnel du 10 juin dernier. Les délégués lui ont fait part de l'opposition du personnel à la motion (M 1952) et au projet de loi du PDC (PL 10636).

Absence d'observatoire

Le personnel a aussi rappelé au Conseiller d'Etat que la loi sur l'accueil de la petite enfance est entrée en vigueur il y a six ans déjà. L'Etat n'a toujours pas mis en place l'Observatoire cantonal de la petite enfance prévu à l'article 3 qui doit permettre l'identification des besoins et une planification sur l'ensemble du canton. Cette inertie est inacceptable. Nous exigeons du Conseil d'Etat qu'il applique la loi et mette au budget 2011 les moyens permettant de répondre aux besoins des parents. Les politiques auront alors plus de peine à se défilier face aux listes d'attente dans leur commune.

Règlement cantonal mal rédigé

La pénurie de personnel qualifié dans ce secteur est souvent avancée par la droite pour justifier une correction de la loi et imposer une diminution de la proportion de personnel au bénéfice d'un diplôme d'éducateur-trice du jeune enfant.

Ces personnes seraient remplacées par du personnel non qualifié ou des CFC-ASE. Il n'y a actuellement que trois personnes qui ont ce CFC-ASE dans le secteur de la petite enfance et, selon ce projet, il en faudrait des centaines tout de suite. Dans la réalité, nous savons que cela prendra des années pour augmenter leur nombre et que le but caché est d'avoir recours à plus de personnel non qualifié meilleur marché. Le SIT se bat au contraire pour l'intégration des CFC-ASE dans les institutions, tout en maintenant la proportion d'éducateurs-trices diplômés-e-s ou au bénéfice d'un titre équivalent. Lorsque le règlement d'application est entré en vigueur, le CFC-ASE n'avait pas encore vu le jour. Une adaptation des termes de ce règlement permettrait de clarifier ce faux débat. Le SIT est opposé à l'introduction d'une disposition légale figée parce que, en matière de formation, la situation est fortement évolutive. Un règlement est de fait mieux adapté et, surtout, de la compétence du Conseiller d'Etat.

Nous appelons les employeurs et le DIP à renforcer leurs efforts pour permettre au personnel d'accéder à une formation qualifiante (VDA, CFC, formation en cours d'emploi). Cela passe par l'engagement d'apprenti-e-s, l'ouverture de places de stage dans toutes les institutions et des décharges en temps pour leur encadrement, la prise en charge financière de la formation et des moyens supplémentaires pour l'Ecole. Charles Beer s'est engagé à organiser une rencontre le 20 septembre prochain avec les divers partenaires de la formation, les employeurs et les syndicats pour tenter de trouver des solutions concrètes à ces questions.

Valérie Buchs

Services des tutelles adultes

Personnel entendu, mais réponses insuffisantes

Les différentes mobilisations du personnel du STA et des syndicats SIT et SSP auront permis d'alerter fortement sur la situation difficile du service et les effets sur les prestations aux usagers et créanciers.

De toute évidence, la mise en place d'un nouveau système informatique et son adaptation au service a été calamiteuse, a causé du tort et ceci a été reconnu. Un accord entre le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE) et les syndicats a eu l'avantage de créer un cadre de dialogue entre la direction et une délégation du personnel et syndicale. Cette délégation peut enfin être entendue sur l'état des lieux du désastre. Par étapes, le DSE accorde des aides ponctuelles (engagement de personnel auxiliaire pour des durées limitées afin de résorber des retards accumulés), mais peine à réaliser les effets que de telles pressions et limites ont sur la santé du personnel. Une telle reconnaissance pétiante et reste très modeste.

Des projets de réorganisation

devraient se profiler, nous dit-on, mais concrètement la surcharge de travail demeure et le nombre de dossiers ne cesse de croître (en raisons d'éléments démographiques, de difficultés croissantes sociales et économiques ayant des répercussions multiples...). Ce service public peine à répondre aux urgences et aux situations sociales et financières des bénéficiaires de mesures de tutelles. Quand ce problème sera-t-il véritablement pris au sérieux politiquement? En attendant ce jour, interface entre les situations sociales et l'administration, le personnel est en souffrance. Des fonctionnaires démissionnent pour "sauver leur peau" et travailler de manière plus digne et utile. Des postes ne sont pas remplacés par du personnel fixe! Alors que le

volume de travail augmente, des postes fixes sont -de manière illégale- remplacés par des auxiliaires avec des contrats de durée limitée. L'intention avouée du DSE serait d'étudier des nouvelles formes d'organisation du travail. En fait, cette manœuvre permet des suppressions de postes, alors que le STA est en sous effectif et emploie de manière régulière pour fonctionner plus de 20 personnes bénéficiaires d'indemnités chômage ou RMCAS. Quel déni des besoins d'un important service public.

Assemblée le 16 septembre

Les efforts de concertation sont certes notables, mais en parallèle la charge de travail augmente et on supprime des postes fixes! Le personnel se réunira le 16 septembre pour déterminer s'il maintient la suspension de son préavis de grève.

Françoise Weber

L'enjeu majeur de la pénibilité!

Entrée dans une phase d'intenses négociations ce printemps, le projet de fusion des caisses CIA (caisse de l'administration centrale et des enseignants) et CEH (personnel des établissements hospitaliers) est proche de son aboutissement en termes du nouveau plan de prestations qui sera présenté au personnel cet automne.

Pour informer des derniers développements du dossier et déterminer nos positions, les membres du SIT de la fonction publique et du secteur subventionné sont convoqués à une

assemblée générale

le mardi 14 septembre à 18h00, au SIT.

Si les contours principaux de ce dernier sont connus dans leurs grandes lignes, reste à régler l'épineuse question du différentiel d'âge pivot entre les deux caisses. La solution, pour le SIT, ne peut que passer par une prise en compte de la pénibilité du travail.

Si les assurés de la CIA connaissent actuellement un âge de départ à la retraite sans pénalités (âge pivot) à partir de 62 ans, leurs collègues de la CEH bénéficient de la possibilité d'acquiescer une rente pleine à 60 ans déjà. Lors des travaux exploratoires pour la fusion, le problème de ce différentiel avait été quelque peu écarté par l'élaboration d'un plan commun de prestations dit "équivalent" qui octroyait cet avantage à l'ensemble des assurés de la future caisse. Le problème, qui refait violemment surface aujourd'hui, repose sur le fait qu'on n'a jamais eu le financement pour un tel plan et que la situation s'est encore aggravée, fin 2009, avec la découverte d'une longévité accrue des pensionnés des deux caisses, par rapport aux tables de mortalité VZ2005 qui devaient initialement servir de référence actuarielle. Et avec un taux de cotisation qui devrait avoisiner finalement les 35,4% (au lieu de 24% pour la CIA et 22% pour la CEH actuellement) pour financer un tel plan, il y a fort à parier que nombre de membres de la CEH verraient d'un mauvais œil qu'une part non-négligeable de l'augmentation très importante de leurs cotisations dans cette hypothèse (+60%) servent à améliorer les conditions de retraite de leurs collègues.

Le Conseil d'Etat propose un nouveau plan de prestations

C'est bien ce qui a conduit le Conseil d'Etat à revoir son projet initial, qui était de trouver des sources de financement au moyen d'adaptations marginales du plan équivalent, pour finalement proposer un nouveau plan de prestations. Une première fois fin avril, avec un projet qui a été refusé successivement par l'assemblée des délégués du Cartel intersyndical et par l'assemblée générale de la fonction publique et du secteur subventionné. Une seconde fois, le 29 juillet dernier. Ce dernier plan est toujours basé sur la déduction

tion de coordination du plan vaudois, qui module, selon l'une de nos exigences, les baisses de prestations en fonction du niveau de salaire. Cela signifie que le montant des retraites des basses classes, à l'âge terme, ne baisse pas, voire sont légèrement augmentées, tandis que les plus hauts salaires voient leurs rentes baisser, progressivement jusqu'à environ 11% pour la classe 25. Par contre l'âge pivot est ramené à 63 ans (contre 64), la durée de cotisations à 39 ans (au lieu de 40) et les déductions pour anticipation de départ sont également réduites. A ces améliorations objectives sont venues s'ajouter des mesures transitoires particulièrement avantageuses qui permettront aux salarié-e-s déjà affilié-e-s de faire valoir l'intégralité de leurs droits acquis sous l'ancien plan dans le nouveau.

Quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur cette nouvelle mouture (dont les caractéristiques précises et les conséquences sont décrites dans le numéro spécial d'arobase de ce mois (<http://www.arobase-ge.ch>), n'en demeure pas moins qu'elle fait évidemment ressortir de manière criante la problématique exposée ci-dessus: si un affilié de la CIA, dans quarante ans, devrait attendre un an de plus pour ne pas subir de décote sur sa rente, ce seront trois ans que devrait patienter l'affilié de la CEH, qui, s'il veut quand même partir à 60 ans, verrait alors sa rente diminuée de 13%.

Plus que sous un angle strictement comptable, cette préjudice accrue des conditions de retraite anticipée doit être analysée au regard des objectifs que vise l'actuel âge pivot de 60 ans. Celui-ci n'a en effet pas été choisi au hasard et tient compte de la composition particulière, en termes de professions concernées, des affiliés de la caisse, à savoir principalement le personnel de la santé. Cet âge pivot reconnaît, implicitement, le besoin, pour une part très importante de ce personnel de partir avant les autres - comme on le fait par ailleurs pour les ouvriers du bâtiment par exemple. C'est une manière de prendre en compte une certaine pénibilité, évidente, du travail. Ce qui est d'autant plus important que l'on a affaire à des catégories socio-professionnelles (notamment les aides-soignantes, les nettoyeurs ou le personnel de la lingerie) dont les salaires modestes ne permettent pas que l'on attende d'elles qu'elles anticipent ce besoin futur de retraite précoce par une épargne supplémentaire (l'IIF pilier ou rachats en fin de carrière), faute de moyens financiers. C'est tout le sens de la pétition recueillie par le SIT avant l'été à l'hôpital que de maintenir, voire améliorer si possible, les conditions de retraite anticipée pour celles et ceux pour qui ce n'est pas un luxe mais relève de la nécessité.

Définition de la pénibilité: "A cœur vaillant rien d'impossible"

Cette question est très complexe mais ne doit pas nous faire peur au point de renoncer à la confronter. En effet, si l'on ne pourra jamais déterminer avec un degré d'exactitude millimétrique ce qu'est la pénibilité du travail, les nombreux travaux scientifiques (médecins, ergonomes, sociologues, etc.) disponibles mettent en évidence des convergences qui autorisent l'élaboration de modèles opérationnels. Dans un premier temps, il faut distinguer deux approches de la pénibilité selon des points d'observations différents. Il y a d'une part les expositions professionnelles à des risques

ayant un impact démontré et souvent irréversible sur la santé. Il y a d'autre part la pénibilité "vécue" qui est souvent à l'origine de symptômes d'usure ou d'incapacité de travail mais pour laquelle les effets à long terme sur la santé sont loin d'être toujours démontrés. Ces pénibilités que l'on pourrait être tenté de qualifier d'"objective" et "subjective" ne se recoupent évidemment pas comme l'illustre le cas de l'exposition à des toxiques, qui n'est pas pénible en soi mais qui a des effets sur la santé à long terme.

L'âge pivot de 60 ans reconnaît le besoin, pour une part très importante du personnel, de partir avant les autres. C'est une manière de prendre en compte une certaine pénibilité du travail.

Avec la seconde approche, on appréhende surtout ce que l'on appelle les risques "psychosociaux", très souvent liés non pas au métier en tant que tel mais aux conditions dans lesquelles il est exercé - on pense notamment au stress comme facteur de mal-être. Mais s'agissant essentiellement d'une problématique d'organisation du travail, elle apparaît comme ne pouvant pas être prise en compte dans le système de retraites. En compensant des mauvaises conditions de travail résultant de choix politiques, on avaliserait en effet des situations qu'il s'agit de combattre au quotidien.

C'est pourquoi il faut s'en tenir à une approche objective de la pénibilité dont on peut retenir avec le Professeur Gérard Lasfargues (Département de retraite et "travaux pénibles". L'usage des connaissances scientifiques sur le travail et ses risques à long terme pour la santé, Centre d'Etudes de l'Emploi, avril 2005) qu'elle comprend trois dimensions principales:

- les efforts physiques, c'est-à-dire manutention, port de charges, postures pénibles;
- des conditions d'environnement "agressif": chaleur, intempéries, bruits, exposition aux toxiques, etc.;
- les contraintes de rythme de travail et d'horaire atypique: travail de nuit, horaires alternants, travail à la chaîne, travail sous cadence, etc.

Le problème de la durée d'exposition

S'il est en l'état de la recherche scientifique très difficile d'établir des effets de seuil, qui permettraient de déterminer à partir de quelle durée d'exposition des atteintes irréversibles à la santé sont déclenchées, il n'en demeure pas moins que "les effets sur l'espérance de vie sans incapacité de ces conditions de travail pénibles sont présents à long terme, reconnus et mesurables", et que cela est évidemment accentué par le cumul de diverses pénibilités.

Quant à la problématique de la durée d'exposition, elle peut être relativisée dans le cadre qui est le nôtre car cela est surtout pertinent pour la définition d'un système général de retraite

mais pas forcément dans celui d'un dispositif propre à un seul employeur. On peut en effet argumenter que l'employeur Etat n'a pas nécessairement à se substituer au système social général ou aux précédents employeurs dont les carences de protection ne peuvent lui être imputées. Il paraît plus adéquat de concevoir une compensation en fonction de chaque année pour laquelle l'Etat employeur a soumis ses salarié-e-s à des conditions de travail pénibles.

Quelle prise en compte

Au niveau concret, il s'agit de construire un indicateur de pénibilité en fonction des différents risques auxquelles sont exposés les professions concernées. Si la combinaison de ces facteurs peut prendre différentes formes, il est clair pour nous que la question des horaires atypiques, c'est-à-dire qui ne correspondent pas à un horaire fixe en journée, doit occuper une place prépondérante et que chaque salarié-e concerné-e par ceux-là devrait bénéficier du dispositif de préretraite.

Concernant ce dernier, son objectif est assez clair: permettre à ses bénéficiaires de partir à l'âge de 60 ans dans les mêmes conditions qui prévalent jusqu'à présent à la CEH. Techniquement, plusieurs méthodes sont envisageables et devront encore faire l'objet d'une analyse approfondie afin de déterminer laquelle est la plus à même de répondre à l'objectif visé tout en présentant à la fois une bonne lisibilité, pour les assuré-e-s, et maintenant une certaine simplicité administrative.

Oeuvre de pionnier

En adoptant un dispositif de prise en compte de la pénibilité du travail au niveau des prestations de retraite, l'Etat de Genève ferait œuvre de pionnier dans une problématique qui relève de la justice sociale élémentaire; pour autant bien sûr que celui-là devienne effectif, quelques cantons, Neuchâtel et Fribourg notamment, ayant adopté des dispositifs restés lettre morte du fait de leur conception très complexe, et peut-être aussi d'un certain manque de volonté politique. Même si à ce stade il ne s'agit pas à proprement parler d'une amélioration des conditions de retraite mais essentiellement du maintien de leurs conditions actuelles pour une partie du personnel dont on ne pourrait supporter voire leur situation se péjorer, cela n'en constituerait pas moins une première prise de conscience prometteuse.

Il n'y a par ailleurs aucun obstacle véritable à (et plein de bonnes raisons pour) prendre en compte la pénibilité du travail dans la conception des prestations de (pré)retraite de l'employeur Etat. Une des raisons importantes dans le contexte actuel, est qu'il s'agit très vraisemblablement de la seule manière d'espérer encore donner une issue négociée au projet de fusion des caisses. Et quand on sait qu'en l'absence d'accord, il faudra faire avec un projet du seul employeur qui aura toutes les chances d'être encore péjoré par le parlement - et il y aura encore de la marge - on mesure mieux l'ampleur de l'enjeu.

Julien Dubouchet Corthay

On trouvera une version plus complète de cet article sur le site du SIT (www.sit-syndicat.ch) ainsi que dans une brochure qui sera publiée ces prochaines semaines.

Loi sur la CIA

Des mesures nécessaires

Comme la presse s'en est fait l'écho, les différentes instances de la CIA ont eu à se prononcer sur un projet de loi du Conseil d'Etat visant à prendre des mesures de pré-assainissement de la Caisse.

Saisi de cette question par le biais de ses délégué-e-s, le SIT, après une analyse en profondeur, a estimé que les mesures proposées étaient effectivement nécessaires et a donc soutenu le projet de loi.

Lors de sa séance de fin juin, le comité de la CIA s'est penché sur un projet de loi du Conseil d'Etat consistant en une augmentation du taux de cotisation de 0.5% par an et un gel de l'indexation des rentes, le tout sur trois ans. Après adoption par une quinzaine de voix pour, à peu près autant d'abstentions et une voix contre, le comité a proposé deux modifications, également adoptées à une très large majorité: la première proposait de porter l'augmentation de cotisations à 1% par année; la seconde braidait en revanche la non-indexation à un 1% au maximum. Ces deux propositions ont été reprises telles quelles par le Conseil d'Etat. Saisi du projet modifié, l'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s de la Caisse a validé cette décision à une majorité des deux tiers, le 26 août dernier.

La position des délégué-e-s SIT

Lors de leur réunion de préparation à l'assemblée, les délégué-e-s SIT ont analysé le projet de loi tel qu'adopté par le Comité de la Caisse. Ont été pris en compte les arguments que le SSP avait communiqués (principalement: maintien des acquis et refus du saucissonnage) ainsi qu'un certain nombre d'arguments en faveur de la loi et que l'on peut résumer ainsi:

- nécessité de rendre la mariée plus attractive en vue de la fusion (combler le différen-

tiel de degré de couverture entre CIA et CEH);

- risque de tomber au-dessous du seuil statutaire de 50% (les raisons de la santé actuellement fragile de la caisse étant la moins forte qu'espérée reprise des cours boursiers, l'espérance de vie révisée fortement à la hausse et le grand nombre de pléds pris en 2010, +72%);
- faire contribuer les retraité-e-s, qui pourraient avoir bénéficié pendant qu'ils-elles étaient actifs-ves d'un sous-financement de la caisse au sens de leur longévité accrue, au refinancement de la caisse;
- anticiper les contraintes financières imposées par Berne et répartir ainsi l'effort sur un plus long laps de temps et sur plus de personnes;

Relevant la pertinence de l'argument du SSP de s'opposer à un saucissonnage de la réforme et donc d'une imposition perçue de mesures, les délégué-e-s ont décidé de se positionner de manière autonome dans le sens de ne pas tenir compte du projet de fusion et d'évaluer la pertinence du projet de loi en soi, à raison de la seule situation de la caisse.

Dans cette optique, il a été considéré que si le risque de tomber au-dessous de 50% de degré de couverture (ce qui entraînerait cette fois, mécaniquement, de véritables mesures d'assainissement) est assez limité, il n'en demeure pas moins qu'à moyen terme le changement de législation fédérale et l'obligation en découlant d'atteindre à l'horizon 2050 un taux de couverture de 80% entraînera une inévitable

hausse des cotisations. C'est ainsi dans l'optique de répartir ces charges supplémentaires incontestables, et qui ne sont imputables à personne en particulier (à part au législateur fédéral et au vieillissement des populations), sur un maximum de temps et un maximum de personnes, que les délégué-e-s ont adopté à l'unanimité le soutien à ce projet de loi.

Un refinancement bienvenu

Du point de vue du SIT généralement, et dans la perspective de pouvoir trouver un accord négocié sur la fusion des caisses, ce refinancement est bienvenu dès lors qu'il contribuera à combler quelque peu l'écart important qui existe actuellement entre les degrés de couverture de la CIA et de la CEH, écart qui fait légitimement craindre aux affilié-e-s de cette dernière de devenir les dindons de la farce.

Maintenant qu'il a été adopté par ces deux instances, qui n'avaient qu'à être consultées, le projet de loi pourra être prochainement déposé devant le Grand Conseil, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Reste toutefois la possibilité de demander un référendum pour soumettre le projet de loi à l'ensemble des affilié-e-s (avec valeur uniquement indicative du vote) par le biais de la récolte de 300 signatures dans un délai de 30 jours à partir de la publication dans la FAO, demande de référendum sur laquelle les instances du SSP vont se prononcer prochainement. Le cas échéant, en conséquence de notre prise de position sans ambiguïté pour le projet de loi, nous appelons d'ores et déjà à ne pas soutenir une telle demande et donc s'abstenir de signer celle-là.

Julien Dubouchet Corthay



**Les formations
de l'Université ouvrière
de Genève**
Centre de formation continue

Le droit du travail

Cours en soirée

Public : Pour toute personne intéressée professionnellement ou personnellement par leurs droits et devoirs au travail. Ce cours est destiné aux personnes du secteur privé. Il n'exige aucune connaissance préalable.

Objectif : Communiquer les éléments essentiels en la matière, permettre une meilleure approche des situations et améliorer leur règlement.

Contenu : Contrats individuels de travail, conventions collectives de travail, code des obligations, droits et devoirs des employés et des employeurs, notamment : salaires, vacances, heures supplémentaires, licenciements, conflits du travail, tribunaux des prud'hommes et OCIRT. Loi sur le travail.
Il est essentiel de se munir d'une calculatrice

Durée : 12 heures

Public : Pour toute personne intéressée professionnellement ou personnellement par leurs droits et devoirs au travail. Ce cours est destiné aux personnes du secteur privé. Il n'exige aucune connaissance préalable.

Dates et horaires : Les mardis 5, 12 et 19 octobre et 2, 9 et 16 novembre De 18h30 à 20h30

Inscriptions : Jusqu'au vendredi 1er octobre 2010
Maximum 40 personnes

Intervenant-e-s :
Francine PAYOT ZEN RUFFINEN, avocate
Christian BRUCHEZ, avocat

Prix : Fr. 300.- / Frs 225.- membres UOG

Bulletin de participation sur www.uog.ch

Université Ouvrière de Genève

Place des Grottes 3 - 1201 Genève - tél. 022 733 50 60

100 ans de l'UOG

**Calendrier
de l'automne**

mardi 5 octobre
Vernissage de l'exposition
du 100*
Maison de St-Gervais,
du 5 au 23 octobre

jeudi 14 octobre
Conférence "rétro":
Condition ouvrière
Café de la Place
(aux Grottes)

jeudi 21 octobre
Commémoration officielle
Salle du Faubourg



mercredi 10 novembre

Conférence "rétro":
Géologie
Café de la Place
(aux Grottes)

Sortie du syndicat des retraité-e-s

Le syndicat a le plaisir de vous inviter à participer à cette journée organisée pour vous et vos connaissances.

La Tour - Lac de Môle - Samoëns

Découverte des vallons avec le petit train (Septitrain) - Fer à cheval, cascade du Rouget.

Mardi 5 octobre 2010
départ de la Gare routière, place Dorcière
à 9h30 précise

Itinéraire : Genève - douane de Thônex - Vallard - Annemasse - Monthoux - Bonne - Viuz-en-Sallaz - La Tour/repas de midi - St Jeoire - Mieussy - Taninges - Châtillon - Cluses - Scionzier - La Roche sur Foron - Genève : env. 160 km.

* * *

Menu avec boisson (un verre de blanc ou de rouge)

Kir (framboise ou violette)
Salade au chèvre chaud et lardons
Carré de porc, sauce dijonnaise et sa garniture
Dessert et café

Les places seront réservées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, dépêchez-vous de vous inscrire auprès du SIT (Amélia Damian). Le prix par personne est de 89 francs.

Assemblée le 21 septembre

Le nouveau cahier des charges de l'aide soignante HUG a-t-il ou non subi des modifications significatives qui méritent une réévaluation de la fonction à la hausse? Que fait le Conseil d'Etat face aux divergences profondes entre les syndicats hospitaliers qui affirment que les modifications sont importantes et la direction des HUG qui prévoise négativement la demande de réévaluation en affirmant que les modifications au cahier des charges sont infimes?

Telle a été la question au centre de la rencontre entre le SIT et le SSP, et le chef du DARES, Pierre-François Unger et le chef du département des finances, David Hiller du vendredi 27 août. Lors de la séance, prenant la température

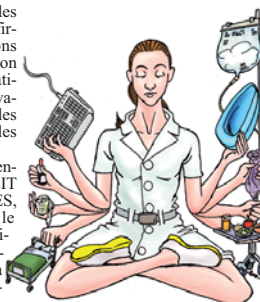
de l'unité syndicale sans faille sur ces revendications et aux nombreux arguments apportés, le Conseil d'Etat a formulé une proposition qui ouvre des espaces pour que les cahier

des charges de 1999 et celui de 2010 soient correctement étudiés et comparés et pour que la demande de réévaluation de la fonction sorte du blocage total actuel.

Un courrier du Conseil d'Etat doit toutefois préciser le contenu de ces études et comparaisons et le calendrier de réalisation.

L'assemblée générale des aides-soignantes HUG convoquée pour mardi 21 septembre (salle au cantonal et heure précisée sur les tracts) a donc du pain sur la planche: analyser la proposition du Conseil d'Etat, entrer en matière ou pas, et décider des suites à donner, y compris à l'avis de grève déjà déposé le 11 juin pour le 28 septembre.

Manuela Cattani



Ville de Genève

Projet de budget déposé

En ce qui concerne le personnel, le projet de budget 2011 déposé par le Conseil administratif prévoit les mécanismes salariaux et l'indexation selon le nouveau statut et une augmentation de 40 postes dont 20 à la police municipale et 4 concierges à la GIM. Le projet contient aussi la municipalisation de 41,85 postes au Grand Théâtre. Cela répond à la préconisation de l'audit et à la demande du SIT de régulariser le statut du personnel technique et administratif qui, tout en effec-

tuant le même travail que le personnel de la Ville, prévoyait de moins bonnes conditions de travail. Cela permettra enfin de respecter le statut de cette institution. Par contre, le Conseil administratif n'a pas suivi la demande syndicale de transformer les emplois de solidarité existants dans les musées et les bibliothèques en postes fixes. Pourtant, tout en étant gravement sous payées, ces personnes effectuent des tâches indispensables à l'administration municipale. Autre sujet de dé-

ception, la municipalisation du personnel de la petite enfance n'a pas été concrétisée par le magistrat sortant après 12 ans d'infructueuses promesses, pas plus qu'une amélioration des conditions de travail des familles d'accueil à la journée. Autre mesure inacceptable: la décision de sous-traiter la levée des déchets des entreprises alors que c'est une mission de service public, qui doit le rester.

Valérie Buchs

INVITATION

Mardi 5 octobre 2010 • à 18h30
À la Comédie de Genève
Boulevard des Philosophes 6

**COUP DE PROJECTEUR
SUR LE HARCELEMENT SEXUEL**

Lancement d'un livre et d'un site internet

Événement organisé par :
*le deuxième Observatoire, comedia, SIT, SSP, Unia
et soutenu par le Bureau fédéral de l'égalité,
la Ville de Genève et la Comédie de Genève*

www.non-c-non.ch
*Site interactif élaboré par les syndicats romands et le
deuxième Observatoire, à l'intention des personnes
concernées par le harcèlement sexuel au travail
Présenté par Michela Bovolenta, comité de pilotage*





**Qui a peur
du harcèlement sexuel?**
Des femmes témoignent
Auteure: Véronique Ducret
Extraits du livre lus par des comédiennes
Mise en espace par Sandra Amodio

Avec des interventions de:

Sandrine Salerno, Maire de la Ville de Genève
Geneviève Beaud Spang, Présidente de la Conférence romande de l'égalité
Muriel Golay, Directrice du Service pour la promotion de l'égalité du Canton de Genève
Modératrice : Brigitte Mantilleri, Déléguée à l'égalité à l'Université de Genève

*La soirée se terminera par une verrée accompagnée de produits du terroir.
À cette occasion, Véronique Ducret dédicacera son livre.*

Pour des raisons d'organisation et de logistique, merci d'annoncer votre participation

NOM, PRENOM : _____

Je participerai à l'événement du 5 octobre - Nombre de personnes : _____

A renvoyer avant le 24 septembre 2010 à : le deuxième Observatoire
2bis rue de la Tannerie, 1227 Carouge • info@2e-observatoire.com • Tél. 022 301 37 95

Halte aux démolisseurs de l'état social



VOTATIONS DU 26 SEPTEMBRE 2010

NON au saccage de l'assurance chômage

► www.sit-syndicat.ch

Editeur responsable: Christina Stoll - Graphisme: Séverin Guelpa - Impression: Humbert-Droz
SIT - Rue des Chaudronniers 16 - CP 3287 - 1211 Genève 3 - tél: +41(22)818 03 00 - courriel: sit@sit-syndicat.ch

Sit **syndicat**
interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs